Nations Unies S/2020/1195



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 décembre 2020
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixante-dixième rapport présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de la résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de la résolution 2504 (2020) et du paragraphe 3 de la résolution 2533 (2020), dans lesquels le Conseil de sécurité a notamment prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ces résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies concernant l'aide humanitaire qu'ils acheminent portent sur les mois d'octobre et de novembre 2020.

II. Principaux faits nouveaux

Points clés :

1. Le nombre de cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué de croître fortement, alors que l'on continue de signaler des pénuries généralisées d'équipements de protection individuelle. Si la capacité de dépistage a augmenté dans certaines régions, elle est globalement restée insuffisante, ce qui rend l'étendue de l'épidémie dans le pays difficile à cerner.

2. La crise économique a continué d'exacerber les besoins humanitaires dans tout le pays, les nouvelles flambées des prix du pain et du carburant



étant particulièrement préoccupantes. Les prix subventionnés du pain et du carburant ont doublé au cours de la période considérée et le prix du panier alimentaire de référence en octobre avait atteint un niveau jamais égalé depuis que le Programme alimentaire mondial (PAM) a commencé, en 2013, à surveiller l'évolution des prix en République arabe syrienne.

3. L'arrivée de l'hiver a entraîné des pluies et des inondations qui ont endommagé des centaines de tentes dans les sites de personnes déplacées de la province d'Edleb et de l'ouest de la province d'Alep. Avec la détérioration des conditions météorologiques, l'inquiétude est grande pour plus de 2,2 millions de personnes déplacées à travers tout le pays qui n'ont pas d'abri adapté ainsi que pour d'autres groupes vulnérables, notamment les personnes qui vivent sur les hauteurs et celles qui manquent de produits de base tels que combustible pour le chauffage, couvertures, vêtements chauds et chaussures.

4. Dans le nord-ouest, le cessez-le-feu dans la zone de désescalade d'Edleb a été largement maintenu, même si les cas de non-respect ont été de plus en plus nombreux. Les populations ont continué d'être la cible d'hostilités croissantes, y compris de frappes aériennes et terrestres, ainsi que d'attentats à l'engin explosif improvisé. L'intensification des hostilités le long des lignes de contrôle dans le sud de la province d'Edleb et dans le secteur ouest de la province d'Alep s'est répercutée sur l'acheminement de l'aide, la distribution de l'aide à 12 000 personnes dans les sous-districts d'Edleb et d'Ariha ayant été retardée par les conditions d'insécurité. Parmi les agents humanitaires, au moins trois ont trouvé la mort et au moins cinq ont été blessés dans le nord-ouest.

5. Dans le nord-est, les attaques croisées entre les lignes de front auraient augmenté, notamment le long des lignes du sud-est de la zone de l'opération Source de paix. De nombreuses parties ont continué de subir les attaques de cellules de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), tandis que les opérations de lutte contre l'EIIL se sont poursuivies.

6. Dans le sud-ouest, le mécontentement populaire n'a pas fléchi. La violence est restée intense, les assassinats, attaques à l'engin explosif improvisé et tirs d'armes légères s'ajoutant aux tentatives d'enlèvement et aux affrontements locaux. On a signalé l'arrestation de nombreux combattants réconciliés d'anciens groupes d'opposition armés, de même que la libération de plusieurs détenus.

7. Dans l'ouest du pays, des incendies survenus à Lattaquié, Tartous et Homs en octobre ont fait quelque 200 000 sinistrés et détruit des milliers d'hectares de terres agricoles.

8. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a dénombré 80 violations qui ont fait, parmi les civils, au moins 73 morts, dont 15 enfants, et au moins 214 blessés, dont 68 enfants, dans le cadre des hostilités menées sur tout le territoire de la République arabe syrienne.

9. Les organismes des Nations Unies ont continué d'acheminer une aide humanitaire dans tout le pays, les interventions humanitaires ayant continué d'atteindre 7,4 millions de personnes par mois en moyenne.

Point de la situation humanitaire

3. Les cas de COVID-19 signalés en République arabe syrienne ont plus que quadruplé au cours de la période considérée ; ils étaient près de 31 000 au 30 novembre, soit quelque 7 900 cas signalés par le Ministère syrien de la santé, ainsi que quelque 16 000 cas signalés dans le nord-ouest et environ 7 000 cas signalés dans le nord-est. La capacité de dépistage a augmenté dans certaines régions : 550 échantillons par jour sont testés en laboratoire dans les zones contrôlées par le Gouvernement, tandis que 1 400 tests peuvent être faits dans le nord-ouest et 400 dans le nord-est. La capacité globale de dépistage est restée cependant insuffisante, ce qui rend l'ampleur de l'épidémie dans le pays difficile à cerner, mais il est probable que le nombre réel de cas dépasse de beaucoup les chiffres officiels. Selon les informations reçues, les taux de transmission parmi les travailleurs de la santé ont poursuivi leur ascension, alors qu'on déplore toujours une pénurie généralisée d'équipements de protection individuelle.

4. La crise économique a continué d'exacerber les besoins humanitaires dans tout le pays, les nouvelles flambées des prix du pain et du carburant étant particulièrement préoccupantes. La livre syrienne n'a cessé de se déprécier, jusqu'à la fin de novembre, sur le marché informel, où le dollar des États-Unis s'échangeait contre plus de 2 900 livres fin novembre, pour clore la période considérée autour des 2 600 livres. Les prix de nombreux biens essentiels ont augmenté plus fortement qu'au cours des mois précédents. Le prix du pain subventionné a doublé entre septembre et octobre, tandis que le poids du sac de pains subventionné a été réduit de 15 %. Le prix du pain sur le marché a augmenté de 26 % au cours de la même période. Le prix du panier alimentaire de référence a augmenté de 5 % entre septembre et octobre, pour plafonner à 88 138 livres syriennes, soit une augmentation de 247 % par rapport à l'année précédente, et un niveau jamais égalé depuis que le PAM a commencé, en 2013, à surveiller l'évolution des prix en République arabe syrienne. Les données de suivi pour le mois d'octobre ont révélé une aggravation de la sous-consommation alimentaire, 49 % des ménages faisant état d'un niveau de consommation alimentaire insuffisant, voire limite.

5. La hausse des prix du carburant a été particulièrement préoccupante avec l'arrivée de l'hiver. Le prix du gazole subventionné a augmenté de 120 % au cours de la période considérée. Les familles déplacées sont particulièrement vulnérables à la détérioration des conditions météorologiques, de même que les populations vivant sur les hauteurs, notamment dans certaines zones de Rif-Damas. Un tiers des 6,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays ne sont pas convenablement hébergées. Sur le plan géographique, les mauvaises conditions d'hébergement sont plus fréquentes dans les provinces d'Edleb, d'Alep et de Rif-Damas, dans la ville de Raqqa et, généralement, dans les camps du nord-est et du nord-ouest. En novembre, les pluies et les inondations ont endommagé près de 400 tentes situées dans 10 sites abritant des personnes déplacées dans la province d'Edleb et dans l'ouest de la province d'Alep.

6. Dans le nord-ouest, le cessez-le-feu instauré dans la zone de désescalade d'Edleb a largement été maintenu, même si les cas de non-respect ont été de plus en plus nombreux. Des tirs croisés d'artillerie à travers les lignes de front ont eu lieu presque quotidiennement, tandis que les frappes aériennes sporadiques se sont poursuivies. Les affrontements au sol sont restés localisés, limités et intermittents. Le 4 novembre, de multiples frappes aériennes et bombardements survenus dans différentes zones d'Edleb ont fait parmi les civils au moins 7 morts, dont 4 enfants, et au moins 14 blessés, dont 3 enfants, en une seule journée. Deux travailleurs humanitaires qui se rendaient dans un espace d'accueil des enfants animé par le Fonds

des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sont au nombre des personnes tuées. Deux écoles auraient également été touchées par les bombardements, ce jour-là.

7. L'insécurité a également persisté dans les régions d'Afrin et d'Izaz, jusqu'à Jarablos. Le 6 octobre, l'explosion d'un véhicule piégé, dans la ville de Bab, aurait fait au moins 18 morts parmi les civils, dont 5 enfants, et au moins 62 blessés, dont 11 enfants. Parmi les blessés se trouvaient trois employés d'une organisation non gouvernementale travaillant dans le système local d'orientation en matière de COVID-19. Le 15 octobre, une travailleuse et un travailleur humanitaires syriens et leur chauffeur, en provenance d'un site de projet situé dans la ville de Salqin, auraient été blessés dans leur véhicule par des éclats d'obus employés dans une attaque par drone lancée contre une autre voiture circulant dans la région. L'un d'eux a, depuis, succombé à ses blessures. Le 24 novembre, deux bombardements, l'un à Bab et l'autre à Afrin, auraient fait parmi les civils au moins six morts et une quarantaine de blessés.

8. Dans le nord d'Alep, la ville de Bab et sa périphérie, soit quelque 185 000 habitants, ont continué de souffrir de pénuries d'eau potable et d'eau à usage agricole. Ces zones ont cessé d'être approvisionnées en eau par la station de pompage d'Aïn el-Beïda en février 2017, ce qui les a contraintes à se tourner vers d'autres sources, jugées insuffisantes et peu sûres. Bab est l'un des quatre sous-districts syriens ayant signalé le plus grand nombre de cas de maladies transmises par l'eau depuis mars 2017. L'ONU a continué de plaider en faveur de la reprise de l'approvisionnement en eau à partir de la station de pompage d'Aïn el-Beïda.

9. Dans l'ouest du pays, des incendies qui se sont déclarés dans les provinces de Lattaquié, Tartous et Homs en octobre ont touché environ 200 000 personnes, détruisant ou endommageant des habitations et des biens ou des terres agricoles, provoquant des coupures d'électricité et d'eau, et limitant l'accès aux services. On estime à 9 000 le nombre d'hectares de terres agricoles et forestières qui ont été détruits par les incendies entre le 9 et le 11 octobre. À l'échelle du pays, on estime que plus de 35 000 hectares de terres agricoles auront brûlé en 2020, ce qui devrait se répercuter à long terme sur la production alimentaire.

10. Dans le nord-est, une augmentation des indications faisant état d'attaques croisées a été enregistrée, notamment le long des lignes de front au sud-est de la zone de l'opération Source de paix, entre Tell Abiad et Ras el-Aïn. De nombreuses parties ont continué à subir les attaques de cellules de l'EIIL, qui ont fait des dizaines de victimes. Dans plus d'un cas, des convois de camions pétroliers ont été détournés par l'EIIL et leurs chauffeurs exécutés. Plusieurs parties ont poursuivi leurs opérations contre l'EIIL.

11. La réinstallation de personnes déplacées dans le camp de Talaaeh, près de la ville d'Hassaké, s'est poursuivie au cours de la période considérée. Au 25 novembre, plus de 6 800 personnes logées dans des écoles utilisées comme abris collectifs, dans la province d'Hassaké, avaient été transférées au camp de Talaaeh. Les organismes humanitaires ont continué d'exprimer leurs préoccupations au sujet de ces réinstallations, et notamment de la mesure dans laquelle celles-ci étaient volontaires. Des équipes techniques ont eu accès à la station de pompage d'Alouk, et l'approvisionnement en eau s'est poursuivi sans interruption majeure.

12. À Hassaké, une centaine d'écoles qui, en août, avaient été fermées par les autorités sont restées fermées, et ce alors que d'autres écoles de la province ont rouvert leurs portes, après une fermeture de six mois motivée par la pandémie de COVID-19. Cette situation prolongée a touché quelque 10 000 étudiants. L'ONU a continué de plaider pour le rétablissement de l'accès des étudiants à un enseignement agréé dans les écoles de leur choix, tout en soutenant des mesures provisoires, notamment la fourniture de matériel imprimé d'auto-apprentissage et la possibilité de

fréquenter des écoles situées dans d'autres régions. Dans l'ensemble du pays, seules 50 % des écoles sont opérationnelles, alors que 2,1 millions d'enfants ne sont pas scolarisés.

13. Il est resté quelque 63 800 personnes au camp de Hol, dont des femmes et des enfants (94 %), 53 % d'entre eux ayant moins de 12 ans. Plus de 1 300 personnes ont quitté le camp de Hol en octobre et novembre, principalement pour regagner leur région d'origine, en République arabe syrienne. Selon les informations reçues, certaines familles, dépourvues de documents d'identité, n'auraient pas été autorisées à partir. Des atteintes à la sécurité ont continué d'être enregistrées, notamment des perquisitions et des arrestations ainsi que des menaces visant le personnel humanitaire et les volontaires de terrain. Les organismes humanitaires ont continué de plaider auprès des autorités des camps pour améliorer la sécurité des résidents et des travailleurs humanitaires. Les transferts des résidents du camp de Hol vers le camp de Roj se sont poursuivis et les organismes humanitaires ont continué de faire part de leurs préoccupations concernant le risque que les enfants soient séparés de leurs parents au cours de ces déplacements. Le camp de Hol, où 13 cas de COVID-19 ont été confirmés, dont 3 mortels, reste exposé à un risque de diffusion de l'épidémie. Des solutions durables ont continué d'être recherchées pour les personnes qui vivent dans des camps ou hébergements analogues, dans le nord-est.

14. Dans le sud-ouest, le mécontentement populaire n'a pas fléchi. La violence est restée intense, les assassinats, attaques à l'engin explosif improvisé et tirs d'armes légères s'ajoutant aux tentatives d'enlèvement et aux affrontements locaux. On a signalé l'arrestation de nombreux combattants réconciliés d'anciens groupes d'opposition armés, de même que la libération de plusieurs détenus.

15. L'ONU n'a toujours pas eu accès aux 12 000 personnes qui vivent à Roukban. Tout en s'efforçant de contribuer aux départs volontaires, l'ONU a continué de plaider pour qu'une aide humanitaire immédiate parvienne aux personnes restant dans le camp. Une mission d'évaluation interinstitutions des Nations Unies a visité le centre de transit de Ouaha, le 4 novembre, dans le cadre des efforts actuellement déployés pour faciliter les départs des personnes qui veulent quitter Roukban.

Point de la situation générale

16. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a convoqué à Genève, pendant la semaine du 30 novembre, la quatrième session de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens, après avoir facilité, entre les coprésidents nommés par le Gouvernement syrien et la Commission syrienne de négociation représentant l'opposition, une entente selon laquelle les quatrième et cinquième sessions incluraient des discussions sur les fondements et les principes nationaux pour la première, et sur les principes constitutionnels, pour la seconde. Les coprésidents sont en outre convenus que la cinquième session serait convoquée en janvier 2021, si la situation liée à la COVID-19 le permettait, d'ici-là, raisonnablement.

17. Lors de sa visite à Damas à la fin d'octobre, l'Envoyé spécial a eu des discussions approfondies sur les sessions à venir de la Commission constitutionnelle et sur les moyens de mettre au point un processus politique plus large, comme prévu dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. En vue des quatrième et cinquième sessions, et en sa qualité de facilitateur du processus, l'Envoyé spécial a mené des consultations approfondies avec des interlocuteurs internationaux ou régionaux, notamment pour préparer les sessions de la Commission constitutionnelle, dans le but d'œuvrer constructivement, dans le cadre de la diplomatie internationale, sur la question syrienne. Il a également fait une présentation destinée aux membres

de la troisième liste de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle et du Conseil consultatif des femmes syriennes.

Protection

18. Dans toute la République arabe syrienne, les civils ont continué de souffrir des conséquences, tant directes qu'indirectes, du conflit armé et de la violence. Les bombardements et les frappes aériennes intermittentes ont fait des morts et des blessés parmi les civils, de même que les combats internes ou externes entre plusieurs groupes armés, les fusillades, les attentats perpétrés à l'aide de divers types d'engins explosifs improvisés, y compris les attentats à la voiture piégée, ainsi que les restes explosifs de guerre, notamment des munitions non explosées. Certains attentats à l'engin explosif improvisé ont été perpétrés à l'intérieur de zones résidentielles et de marchés locaux, où les civils auraient été pris pour cible ou considérés comme quantité négligeable.

19. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a vérifié 80 attaques qui ont fait, parmi les civils, au moins 73 morts, dont 6 femmes et 15 enfants, et au moins 214 blessés, dont 19 femmes et 68 enfants, du fait de la conduite des hostilités en République arabe syrienne, notamment des bombardements et des frappes aériennes, des engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre, des affrontements armés et des assassinats ciblés par diverses parties au conflit ou par des auteurs non identifiés. Dans la majorité des cas (60 %), la mort des civils est attribuable aux bombardements et aux attaques à l'engin explosif improvisé. Compte tenu du caractère récurrent de ces incidents, dont une forte proportion se produit sur des marchés et dans des zones résidentielles, avec un grand nombre de morts et de blessés parmi les civils, il est manifeste que les parties au conflit n'ont pas respecté les grands principes du droit international humanitaire, à savoir : distinction entre civils et combattants, et entre biens à caractère civil et objectifs militaires ; non-recours aux attaques aveugles ; proportionnalité dans l'attaque ; précautions systématiques visant, au cours des opérations militaires, à épargner les civils et les biens de caractère civil.

20. Des dizaines de milliers de civils seraient toujours portés disparus ou détenus arbitrairement, la grande majorité se trouvant détenus dans des installations du Gouvernement. Les forces et groupes armés pro-gouvernementaux ont continué de détenir des personnes de façon arbitraire dans les zones qu'ils contrôlent de fait. Dans la majorité des cas recensés par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, les détenus n'ont pas le droit de connaître les motifs de leur détention et de bénéficier des autres garanties d'une procédure régulière, et leur famille reste sans nouvelles d'eux ou de leur lieu de détention, ce qui laisse craindre dans certains cas qu'il ne s'agisse de disparitions forcées. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, le Haut-Commissariat a continué de constituer des dossiers sur des cas de personnes décédées en détention, prétendument de causes naturelles. Bien souvent, les personnes concernées semblent avoir été victimes de disparition forcée et le fait qu'elles ont été détenues par le Gouvernement n'a été révélé qu'une fois leur décès confirmé. La dépouille est rarement rendue à sa famille, qui n'a pas non plus la possibilité de soulever des questions sur les causes officielles du décès mentionnées sur l'acte ou de s'enquérir de l'endroit où se trouve le corps. Le Haut-Commissariat a également répertorié des cas de personnes détenues ou enlevées qui étaient décédées alors qu'elles se trouvaient séquestrées par des groupes armés non étatiques, par Hay'at Tahrir el-Cham ou par les Forces démocratiques syriennes.

21. À Deraa, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a continué de recenser des assassinats ciblés de civils et de combattants réconciliés d'anciens groupes d'opposition armés. Dans la majorité des cas, les auteurs de tels actes n'ont pas été identifiés. Des assassinats ciblés ont également été perpétrés dans des zones de la

province de Deïr el-Zor, par des éléments non identifiés, à l'exception de quelques cas revendiqués par l'EIIL.

22. Des groupes armés non étatiques du nord-ouest, du nord et de l'est du pays ont continué à prendre systématiquement pour cible les civils, au motif, par exemple, qu'ils sont considérés comme appartenant à des parties adverses ou à cause de l'attitude critique qu'on leur prête à l'égard du groupe armé contrôlant le territoire en question. À ce titre, ils sont victimes, notamment, d'assassinats, de privations arbitraires de liberté, de tortures, de mauvais traitements ou d'enlèvements. Les parties au conflit ont continué d'imposer aux civils vivant dans leurs zones d'influence des règles et des codes de conduite fondamentalement contraires aux droits humains, notamment aux droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté de circulation et à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

23. Les parties au conflit ont continué de s'en prendre au personnel et aux unités sanitaires ou humanitaires, de même qu'aux professionnels des médias, qui ont été ainsi victimes, notamment, d'attentats à l'engin explosif improvisé et d'enlèvements. Plusieurs établissements de soins et leur personnel ont été directement attaqués. Or, le droit international humanitaire fait obligation aux parties à un conflit de protéger la population civile et les biens de caractère civil, y compris les agents humanitaires et leur matériel. Selon le droit international humanitaire, le personnel, les unités et les moyens de transport sanitaires exclusivement affectés à des fins sanitaires doivent être respectés et protégés en toutes circonstances.

24. Dans deux cas, répertoriés par l'UNICEF au cours de la période considérée, des établissements scolaires ont subi des dommages du fait des hostilités :

a) Le 4 novembre, l'école Zakariya Saadu a été touchée par un bombardement au sol visant le centre de la ville d'Ariha, dans la province d'Edleb, qui a abîmé les murs et le mobilier des salles de classe, provoquant également des dommages dans la cour de récréation et la clôture de l'école ;

b) Le 4 novembre, l'école Hikma, dans le complexe éducatif Hikma, à Kafraya (Maarret Misrin), dans la province d'Edleb, a été touchée par un bombardement au sol, qui a endommagé les murs et le mobilier de l'école.

25. Le Système de surveillance des attaques contre les établissements et le personnel de santé de l'Organisation mondiale de la Santé a recensé une attaque visant des cibles sanitaires. D'autres faits doivent encore être vérifiés par le Système de surveillance. Au total, 25 attaques visant des cibles sanitaires ont été enregistrées depuis le début de l'année ; elles ont fait au moins 13 morts et 41 blessés parmi le personnel de santé et les patients. Ces épisodes continuent de mettre à rude épreuve un système de santé déjà affaibli, dont la vulnérabilité a été exacerbée par la pandémie de COVID-19.

26. Si l'ampleur et la portée de la contamination par les explosifs en République arabe syrienne n'ont pas encore été déterminées avec exactitude, on estime qu'une explosion toutes les 10 minutes s'est produite entre janvier 2019 et mars 2020.

Intervention humanitaire

27. Les organismes des Nations Unies ont continué d'acheminer une aide humanitaire dans toute la République arabe syrienne. L'opération humanitaire de l'ONU et de ses partenaires a permis de venir en aide à 7,4 millions de personnes par mois en moyenne. Dans le cadre de l'aide apportée, le PAM a acheminé des denrées alimentaires à 4,5 millions de personnes, en octobre, et à 4,3 millions de personnes, en novembre, réparties entre les 14 provinces. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué de soutenir 128 centres communautaires et

annexes ainsi que 120 unités mobiles, 2 714 ambassadeurs bénévoles offrant toute une gamme de services de protection, d'aide à la subsistance et autres.

28. L'ONU a continué de contribuer à l'action menée pour faire face à la COVID-19 dans tout le pays, s'attachant en priorité à limiter la propagation du virus en renforçant les capacités de surveillance et de diagnostic et en procédant à l'acquisition de fournitures et d'équipements médicaux essentiels, en appuyant la préparation clinique, et en veillant à la protection des services de santé essentiels. Les capacités de dépistage ont été renforcées dans le nord-ouest, où deux nouveaux laboratoires ont été installés, l'un à Jarablos, l'autre à Afrin, qui sont venus s'ajouter au laboratoire, déjà existant, à Edleb. Le personnel reçoit actuellement une formation, et l'acquisition de trousses de dépistage supplémentaires se poursuit. Grâce à ces efforts, le nombre de tests de dépistage pouvant être effectués par jour est passé de 200 à 1 400.

Tableau 1
Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par les entités des Nations Unies et d'autres organismes, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : octobre et novembre 2020

Entité	*Nombre moyen de personnes secourues par mois*
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	33 200
Organisation internationale pour les migrations	70 800
Service de la lutte antimines	10 700
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	363 600
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	1 582 200
Programme des Nations Unies pour le développement	398 900
Fonds des Nations Unies pour la population	451 800
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	142 500
Programme alimentaire mondial	4 455 000

29. Les opérations humanitaires menées à bien depuis le territoire syrien ont permis de secourir au moins 4 millions de personnes en moyenne par mois. Dans le cadre de l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies, une aide alimentaire a été acheminée à 3,2 millions de personnes en octobre, et à 3 millions de personnes en novembre. De même, une aide en espèces a été fournie à 285 000 réfugiés palestiniens, par l'entremise de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en novembre. Dans la Ghouta orientale et occidentale, une évaluation entreprise par le Service de la lutte antimines depuis août a permis d'inspecter une superficie de 68 hectares et de vérifier que 63 % des sols étaient contaminés, ainsi que de localiser et de marquer 272 engins explosifs. Des équipes de sensibilisation aux risques formées par le Service de la lutte antimines ont organisé des séances d'information à l'intention de plus de 10 000 civils, afin d'encourager les collectivités les plus contaminées par des engins explosifs à adopter des comportements sûrs. Dans le camp de Hol, l'UNICEF a repris les activités éducatives relevant des phases 4 et 5 pour le camp et entamé la réadaptation de son centre, en phase 3. La remise en état, par le HCR, de la zone d'accueil du camp est en voie d'achèvement. Dans le cadre de la préparation à la saison hivernale, la distribution d'articles de secours a été menée à terme dans tous les camps officiels, sauf dans l'« annexe » du camp de Hol, où elle sera terminée d'ici à la mi-décembre.

30. Dans le nord-ouest, l'aide humanitaire acheminée via le poste-frontière de Bab el-Haoua comprenait une aide alimentaire du PAM fournie à 1,4 million de personnes à chaque fois, en octobre et en novembre. Dans ce contexte également, le Fonds des Nations Unies pour la population a apporté une aide sanitaire à plus de 34 000 personnes, et l'Organisation internationale pour les migrations a fourni des abris et des articles non alimentaires à près de 20 000 personnes. Dans les provinces d'Alep et d'Edleb, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a apporté une aide à plus de 7 000 ménages de petits exploitants laitiers, dans le cadre d'une campagne de vaccination contre la dermatose nodulaire, et à 3 000 petits éleveurs, dans le cadre d'une campagne de vaccination contre l'entérotoxémie.

Figure I
Nombre de bénéficiaires d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide : octobre et novembre 2020 (moyenne mensuelle)
(En milliers)

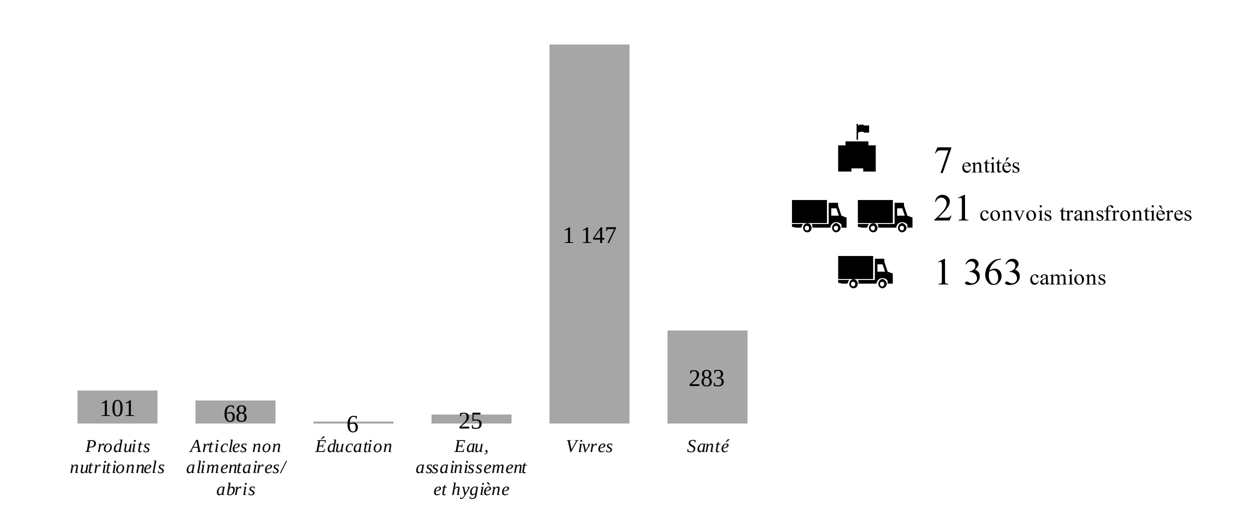


Tableau 2
Nombre de bénéficiaires d'une aide acheminée par convois transfrontières, par secteur et par district : octobre et novembre 2020 (moyenne mensuelle)

Province	*District*	*Éducation*	*Vivres*	*Santé*	*Articles non alimentaires/ abris*	*Produits nutritionnels*	*Eau, assainissement et hygiène*
Alep	Afrin	–	36 250	–	–	–	–
Alep	Bab	–	–	–	5 000	–	5 000
Alep	Izaz	–	113 365	–	5 000	–	5 000
Alep	Jarablos	–	–	–	1 200	–	–
Alep	Jabal Semaan	–	42 250	–	–	–	–
Edleb	Harem	–	882 000	276 153	15 238	–	–
Edleb	Edleb	5 700	73 500	7 000	41 200	10 500	15 000

31. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de

réfugiés, dans lesquels étaient données des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Accès humanitaire

32. Pour fournir une aide humanitaire, les entités des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin dans toute la République arabe syrienne. L'action humanitaire fondée sur des principes est tributaire d'une capacité d'évaluer les besoins, de fournir une aide, d'en assurer le suivi et d'en étudier les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant directement avec les personnes touchées. Or, les conditions d'accès dans le pays revêtent une certaine complexité en ce que les différents secteurs géographiques ne sont pas desservis de la même manière et que les services y sont régis par des modalités opérationnelles diverses. Plus de 1 800 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans le pays et plus de 600 sont déployés dans des pôles humanitaires situés hors de Damas (Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). Par ailleurs, 3 860 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés dans tout le pays. Une présence décentralisée facilite un meilleur accès et une plus grande proximité avec les populations touchées. Dans toute la République arabe syrienne, l'aide est distribuée et orchestrée principalement par des acteurs nationaux, notamment par des organisations non gouvernementales et par le Croissant-Rouge arabe syrien.

Restrictions d'accès liées à la pandémie

33. Les restrictions à la circulation transfrontalière se sont maintenues, la République arabe syrienne et les pays voisins poursuivant la mise en œuvre de mesures de précaution liées à la COVID-19. La plupart des frontières terrestres vers la République arabe syrienne sont restées fermées, à quelques exceptions près pour la Jordanie, le Liban et la Turquie, notamment en ce qui concerne les cargaisons humanitaires et commerciales ainsi que la circulation du personnel des organismes humanitaires et des organisations internationales. Les vols commerciaux internationaux de passagers ont repris à l'aéroport international de Damas depuis le 1er octobre. L'accès par les points de passage à l'intérieur de la République arabe syrienne est également resté limité, à quelques exceptions près concernant le fret humanitaire et commercial, les mouvements du personnel humanitaire, les étudiants et les urgences médicales. Les vols intérieurs de fret et de passagers, notamment les vols opérés par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, ont été maintenus.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

34. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, les populations et enclaves qui sont restées difficiles d'accès en raison des autorisations administratives et de sécurité étaient, notamment, celles de Chafouniyé, Meïdaa et Kafr Batna, dans la Ghouta orientale, et de Beït Jinn et Mazraat Beït Jinn, dans la région ouest de Rif-Damas. Dans le sud du pays, l'insécurité et les restrictions administratives ont continué d'empêcher un accès régulier aux zones anciennement contrôlées par des groupes armés non étatiques, en particulier dans le quartier de Deraa el-Balad à Deraa, à Karak al-Charqi dans la province de Deraa, et dans certaines zones de l'ouest de Deraa et de Qouneïtra.

35. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se mobiliser sur le terrain, aux côtés des organisations non

gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour mener des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. En octobre et novembre, 1 940 mouvements ont eu lieu au titre de l'approbation de programmes ou d'une autorisation générale, soit une diminution de 7 % par rapport à la période d'août-septembre, où 2 092 de ces mouvements avaient eu lieu (voir tableau 3)[1]. Les missions de contrôle, principalement menées par des contrôleurs tiers, ont constitué la majeure partie de toutes les missions effectuées, soit environ 60 % du total. Parmi ces mouvements au titre de programmes ordinaires, 32 % ont été effectués dans des provinces du nord-est – Hassaké, Raqqa et Deïr el-Zor –, tandis que 13 % ont eu lieu dans des provinces méridionales – Soueïda, Deraa et Qouneïtra (voir fig. II).

Tableau 3

Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale* depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type : octobre et novembre 2020

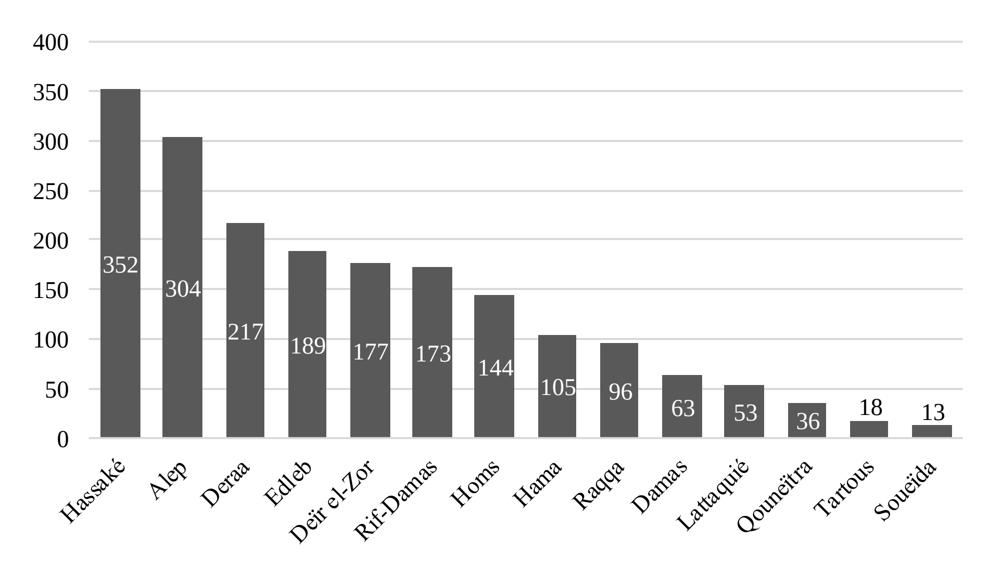
Type de mission	*Autorisation générale*	*Approbation de programmes*	*Nombre total*
Missions d'évaluation	12	4	16
Missions d'escorte des convois d'aide	686	–	686
Missions de surveillance	1 163	–	1 163
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	75	–	75
Total	**1 936**	**4**	**1 940**

* Les missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'autorisation expresse du Ministre des affaires étrangères.

[1] Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs opérant dans les pôles humanitaires en dehors de Damas obtiennent une « autorisation générale » pour effectuer des mouvements dans le cadre de leurs activités programmatiques. Ces autorisations permettent un accès régulier et allègent les démarches bureaucratiques.

Figure II

Nombre total de missions menées au titre d'une approbation de programmes ou d'une autorisation générale* depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province : octobre et novembre 2020



36. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères, l'ONU a présenté 387 nouvelles demandes, dont 66 % ont été approuvées. Ces chiffres représentent une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport à la période précédente, où 64 % des 278 demandes présentées avaient été approuvées, et une augmentation de 11 points de pourcentage par rapport à la moyenne enregistrée depuis décembre 2019 – de 53 %.

37. L'accès humanitaire a continué de s'améliorer progressivement, en 2019 et 2020, dans les zones placées sous le contrôle du Gouvernement, où un processus d'approbation décentralisé ne nécessite que l'approbation des gouverneurs, et non plus celle du Ministère des affaires étrangères. Ainsi, en novembre, des organismes des Nations Unies et le Croissant-Rouge arabe syrien ont procédé à deux évaluations des besoins multisectoriels dans les zones qui avaient changé de mains dans des faubourgs du sud et de l'ouest d'Alep (Zerbé, Khan Touman, Is, Tell Hadiyé, Kafr Daël, Mansoura et Chantara). Les deux évaluations ont révélé des dommages et destructions considérables des infrastructures civiles, y compris dans les systèmes d'eau, les habitations et les établissements de soins. Pour y remédier, des plans d'intervention ont commencé à être mis au point.

38. Le 13 octobre, le PAM a visité la ville de Daraya, dans les faubourgs de Rif-Damas, dans le cadre de la première mission des Nations Unies effectuée dans cette région en 2020. Malgré l'accord de réconciliation qui a été signé dans cette zone de Rif-Damas en 2016, l'accès à Daraya était resté fortement limité. L'amélioration de l'accès à la ville a fait que le nombre de familles résidentes a augmenté, la plupart ayant besoin d'une aide humanitaire multisectorielle en raison du manque de services de base, des conditions de vie désastreuses et des faibles possibilités de subsistance. Le PAM, par le truchement d'une organisation partenaire, a commencé, en janvier, à acheminer une aide alimentaire générale à Daraya, où il vient, depuis, en aide à quelque 12 500 personnes par mois.

39. Le 4 novembre, une mission interinstitutions a été menée au centre de transit de Ouaha et au centre de santé du Croissant-Rouge arabe syrien à Dmeïr, dans la province de Rif-Damas, afin d'identifier les éléments clés à prendre en compte pour que le site de Ouaha puisse fonctionner comme centre de quarantaine temporaire pour les civils quittant volontairement Roukban.

Tableau 4
Missions à l'intérieur de la République arabe syrienne nécessitant l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères : octobre et novembre 2020

Type de demande	*Nombre total*	*Demandes approuvées*	*Pourcentage approuvé*
Missions d'évaluation	97	46	47
Missions d'escorte des convois d'aide	96	81	84
Missions de surveillance	121	69	57
Missions de sécurité et d'appui logistique et administratif	42	27	64
Missions d'évaluation des engins explosifs	31	31	100
Total	**387**	**254**	**66**

Note : Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères.

Accès dans le nord-est de la République arabe syrienne

40. Dans le nord-est, les organismes des Nations Unies ont maintenu un accès humanitaire régulier et soutenu dans la plupart des secteurs de la province de Hassaké et dans certains secteurs de la province de Raqqa, tandis que d'autres zones, notamment Manbej et Aïn el-Arab, sont restées difficiles d'accès depuis Damas, en raison de l'absence d'accord entre les parties en présence et de l'insécurité ambiante. Au début du mois d'octobre, un partenaire du PAM a reçu l'ordre des autorités syriennes de mettre fin aux distributions d'aide alimentaire générale que le PAM acheminait à quelque 220 000 personnes dans des zones de la province de Raqqa non contrôlées par le Gouvernement, le Programme étant par ailleurs autorisé à continuer d'opérer dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Après une intervention de haut niveau, le PAM a reçu la confirmation du Gouvernement, le 2 décembre, qu'il pourrait reprendre les distributions à Raqqa.

41. Les efforts se sont poursuivis pour combler les lacunes dans la fourniture d'une assistance médicale dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Au terme de la période considérée, les 17 hôpitaux et 106 centres de soins de santé primaires du nord-est avaient reçu, au moins une fois, des fournitures médicales, selon une ou plusieurs modalités de livraison, y compris les établissements auparavant tributaires des opérations transfrontières menées avec l'aide de l'ONU. Toutefois, l'accès n'a pas été uniforme et des lacunes dans les secours médicaux ont continué d'être signalées. La toute dernière expédition de fournitures médicales au-delà de la ligne de front, au terme de la période considérée, a eu lieu en juillet 2020.

42. L'ONU a continué de plaider pour un accès régulier et durable à l'« annexe » du camp de Hol et à l'antenne du camp de Roj. Les services fournis à l'annexe de Hol sont restés limités près de cinq mois après la création du centre de services de l'annexe, faute d'accord avec l'administration du camp sur les procédures de sécurité. Dépourvus d'autorisation d'opérer dans l'annexe, les partenaires humanitaires n'ont pas pu s'exécuter comme prévu.

Accès dans le nord-ouest de la République arabe syrienne

43. L'intensification des hostilités le long des lignes de contrôle, dans le sud de la province d'Edleb et dans l'ouest de la province d'Alep, a temporairement perturbé l'acheminement de l'aide humanitaire. La distribution de l'aide du PAM à 12 000 personnes dans les sous-districts d'Edleb et d'Ariha a été retardée en raison de l'insécurité ambiante.

44. Les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont continué de s'employer à remédier aux problèmes logistiques et opérationnels liés à la restriction à un unique point de passage frontalier autorisé à la suite de l'adoption de la résolution 2533 (2020) du Conseil de sécurité. Après l'agrandissement du centre de transbordement de Bab el-Haoua, les travaux routiers se sont poursuivis sur la route principale reliant Bab el-Haoua au secteur nord d'Alep, financés par le Fonds humanitaire transfrontalier pour la Syrie, le but étant d'achever les réparations les plus urgentes avant que les conditions hivernales n'empêchent la poursuite de ces travaux. Toute l'aide humanitaire des Nations Unies dans le nord-ouest est acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua, plus de 2 400 camions d'aide humanitaire ayant été dépêchés via ce point de passage depuis l'entrée en vigueur de la résolution 2533 (2020). Le 27 octobre, une mission interinstitutions des Nations Unies a traversé la province d'Edleb depuis la Turquie et a recueilli des informations de première main sur la situation humanitaire régnant dans la région. La mission a visité un nouveau camp de déplacés en construction dans le centre d'Edleb, qui bénéficie d'un financement du Fonds central pour les interventions d'urgence. Elle a permis de constater les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles vivaient les personnes déplacées, dont beaucoup logent encore sous tente, au bord des routes. Elle a également été l'occasion de rencontrer le personnel humanitaire et d'inspecter des entrepôts stockant des fournitures de préparation pour l'hiver et d'intervention liée à la COVID-19.

45. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité par ses résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018), 2504 (2020) et 2533 (2020). Il a inspecté 21 chargements et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires ; ces chargements étaient répartis entre 1 363 camions entrés dans le pays depuis la Turquie par le point de passage de Bab el-Haoua. Ces convois portent à 42 418 le nombre total de camions contrôlés depuis le début des opérations (32 446 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude, et leur caractère humanitaire n'a pas été mis en doute. L'ONU a donné un préavis de 48 heures au Gouvernement syrien à chaque fois qu'un camion franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

46. Les travailleurs humanitaires ont continué de recourir activement à toutes les modalités pour répondre aux besoins humanitaires de la population touchée, notamment en continuant de s'employer à acheminer une assistance à travers les lignes de front, en complément des opérations transfrontières. Le dialogue avec toutes les parties concernées au sujet des modalités opérationnelles d'une première mission de ce type dans le nord-ouest.

Accès dans le sud-est de la République arabe syrienne

47. Le tout dernier convoi humanitaire de l'ONU à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur de la République arabe syrienne a eu lieu en septembre 2019. Depuis lors,

seul un petit nombre de camions commerciaux ont atteint Roukban par des voies informelles. L'ONU a continué de plaider pour un accès humanitaire immédiat aux civils demeurant à Roukban. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars, de fermer la frontière par mesure de prévention contre la COVID-19, les patients de Roukban ne peuvent pas accéder à la clinique de l'ONU située du côté jordanien de la frontière. Depuis la fermeture de cette clinique, 63 évacuations médicales ont eu lieu de Roukban vers des installations syriennes. Les contacts établis avec les parties concernées en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à Roukban et l'accès à cette aide des habitants qui sont restés sur place ont été maintenus.

Visas et enregistrements

48. Les entités des Nations Unies continuent de coopérer avec le Gouvernement syrien pour que leur personnel obtienne les visas nécessaires en temps opportun (voir tableau 5).

Tableau 5
Demandes de visa présentées par les entités des Nations Unies : octobre et novembre 2020

Type de demande	*Nombre total*	*Demandes approuvées*	*Demandes rejetées*	*Demandes en instance*[a]
Demandes de visa présentées pendant la période considérée	47	20	–	27
Demandes de renouvellement présentées pendant la période considérée	139	81	–	58
Demandes de visa en instance présentées avant la période considérée	51	14	1	36
Demandes de renouvellement en instance présentées avant la période considérée	30	24	–	4

Note : L'ONU a retiré deux demandes de visa présentées qui étaient en instance, avant la période considérée. Le nombre de demandes de visa et de renouvellement de visa en instance (rangées 3 et 4) couvre la période allant de février à septembre 2020.

[a] Le nombre de demandes de visa et de renouvellement de visa en attente couvre la période allant de février à juillet 2020.

49. En tout, 41 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

50. L'ONU et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs qui sont le théâtre d'affrontements fréquents entre les parties au conflit ou la cible de frappes aériennes et d'échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs qui sont fortement contaminés par des munitions non explosées, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres.

51. Depuis le début du conflit, des centaines d'agents humanitaires auraient été tués, parmi lesquels 24 membres du personnel de l'ONU ou d'entités des Nations Unies (dont 19 membres de l'UNRWA), ainsi que 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la

Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux employés d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont également été tués.

52. Au total, 20 fonctionnaires d'organismes ou programmes des Nations Unies (tous de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

53. Je demeure extrêmement préoccupé par l'absence totale de répit pour les civils dans le pays, au bout de près d'une décennie de guerre, de déplacements, d'appauvrissement et de pertes, alors qu'aucun signe ne laisse présager une amélioration de la situation. Bien au contraire : les besoins humanitaires s'aggravent, *a fortiori* sous l'effet du déclin économique et de l'effet cumulé de la COVID-19. Les prix des denrées alimentaires sont plus élevés que jamais depuis le début du conflit. Pour 2021, on prévoit une augmentation considérable du nombre d'enfants dénutris ainsi que du nombre total de personnes dans le besoin. Selon les dernières évaluations, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire en République arabe syrienne devrait augmenter de 1,9 million, pour atteindre le chiffre faramineux de 13 millions en 2021. Même si les hostilités ont diminué dans certaines régions, les civils continuent de subir les conséquences dévastatrices d'années d'utilisation d'armes explosives. Je suis particulièrement inquiet pour les millions de civils qui n'ont pas d'abri approprié, de combustible de chauffage ou simplement de vêtements chauds et de chaussures, alors que nous entrons dans la saison hivernale. L'ONU et ses partenaires humanitaires mettent les bouchées doubles pour apporter l'aide nécessaire aux personnes qui en ont le plus besoin, et qui en ont besoin de toute urgence.

54. L'aide humanitaire et un accès humanitaire sans entrave restent essentiels. Je rappelle à toutes les parties au conflit que le droit international humanitaire leur fait obligation de permettre aux secours humanitaires d'atteindre rapidement et sans entrave les civils qui en ont besoin, et de les y aider, et ce de manière impartiale et sans aucune distinction de caractère défavorable. Les organismes des Nations Unies continuent de s'employer, aux côtés de leurs partenaires humanitaires, à relever les défis opérationnels que représente, au nord-ouest, la réduction de l'accès à un unique passage transfrontière. Des efforts continuent d'être faits pour ouvrir l'accès au nord-ouest par la ligne de front. En ce qui concerne la poursuite de ces missions à travers la ligne de front, la responsabilité est collective ; j'appelle donc les parties à poursuivre leur dialogue avec l'ONU pour en arrêter d'un commun accord les modalités opérationnelles.

55. Je reste alarmé par le fait que les civils continuent de subir de plein fouet les effets des hostilités, y compris des attaques indiscriminées lancées dans des zones peuplées. Les attaques visant des civils ou menées sans discrimination, y compris les attaques à l'engin explosif improvisé lancées dans des zones peuplées et des marchés, doivent cesser immédiatement. Je suis profondément préoccupé par l'augmentation récente du nombre d'actes de violence qui frappent les travailleurs humanitaires, dont la plupart sont des Syriens, déjà touchés par la crise, et qui acheminent l'aide dans des circonstances extrêmement difficiles. Ces violences sont inacceptables : j'appelle toutes les parties à respecter l'obligation qu'elles ont de protéger les travailleurs humanitaires.

56. Je rappelle en outre aux parties l'interdiction qui leur est faite au titre du droit international humanitaire d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile, y compris les installations et réserves d'eau potable. La pandémie de COVID-19 rend d'autant plus urgente la

nécessité de protéger l'accès à l'eau et aux services d'assainissement. Je demande également à toutes les parties de lever les obstacles pratiques qui entravent l'accès à l'éducation dans les territoires dont elles ont le contrôle, dans le respect du droit humain à l'éducation.

57. Je réitère mon appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial immédiat et je soutiens pleinement l'appel de mon envoyé spécial en faveur d'un cessez-le-feu complet s'étendant à tout le territoire syrien, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2254 (2015).

58. Mon envoyé spécial poursuit ses efforts en faveur de la libération unilatérale des personnes privées arbitrairement de leur liberté, dont la majorité demeurent détenues par le Gouvernement syrien. J'exhorte le Gouvernement et toutes les autres parties à tirer au clair ce qu'il est advenu de ces personnes et à les localiser, ainsi qu'à permettre aux organismes humanitaires et aux organismes de défense des droits humains d'accéder à tous les lieux de détention. Toutes les personnes détenues doivent recevoir notification, dans le plus court délai, de toute accusation portée contre elles. Les personnes poursuivies doivent bénéficier de toutes les garanties minimales d'un procès équitable. Elles doivent être traduites dans le plus court délai devant un juge et immédiatement libérées si leur privation de liberté est arbitraire. Les autorités qui les détiennent doivent mener rapidement des enquêtes efficaces, approfondies et transparentes en cas de décès en détention, et s'il s'avère que ces décès résultent d'actes criminels, traduire les auteurs en justice. Les familles des personnes décédées en détention doivent être informées des faits et obtenir des réparations complètes et adéquates, dans un délai raisonnable, en cas de décès provoqué par un acte illicite. Le respect de ces principes permettrait également de renforcer la confiance au sein de la société, ainsi qu'entre les parties et les acteurs internationaux. Si l'on ne s'attaque pas à la question de la privation arbitraire de liberté, il sera impossible de mettre en place une justice crédible, de parvenir à une réconciliation véritable et d'instaurer une paix durable.

59. L'impunité persistante en ce qui concerne les violations graves du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire demeure extrêmement préoccupante. Les responsables de violations graves et d'atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui ont une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils sont tenus de prendre des mesures actives pour assurer le respect du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civils. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement syrien, ainsi qu'à tous les États, à la société civile et aux entités des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. L'obligation d'appliquer le principe de responsabilité en cas de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits est à la fois une exigence juridique et un élément essentiel en vue de l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

60. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement syrien à coopérer avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22

du Conseil des droits de l'homme, notamment en mettant en place une présence sur le terrain destinée à protéger et à promouvoir les droits humains.

61. Je continue d'offrir mon plein soutien à mon envoyé spécial et aux parties représentées au sein de la Commission constitutionnelle dans leur recherche d'un terrain d'entente. Si je suis convaincu que le processus constitutionnel est un aspect important du processus politique général et qu'il pourrait contribuer à débloquer les autres éléments visés dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, des progrès substantiels vers une solution politique globale du conflit syrien restent difficiles à réaliser. Je réaffirme que tout accord de paix durable dépend de l'inclusion des femmes à la table des négociations en tant que partenaires à part entière. Je continue d'appeler les parties syriennes, et leurs partisans internationaux et régionaux, à faire preuve d'un sens renouvelé de l'urgence pour parvenir à un règlement politique, comme le prévoit la résolution 2254 (2015), sous les auspices de l'ONU, le seul cadre qui bénéficie de la légitimité et du soutien de l'ensemble de la communauté internationale, afin que les intérêts des Syriennes et des Syriens demeurent la priorité absolue, pour que cessent leurs souffrances et que soit instaurée une paix durable.

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme : octobre et novembre 2020*

Province d'Edleb

- Le 9 octobre, une fille a été tuée dans une attaque au sol qui serait survenue près du village de Chinan, dans la partie sud de la province d'Edleb.
- Le 10 octobre, une femme a été tuée lors d'une frappe terrestre qui serait survenue près de sa maison, dans la ville de Bara, située dans le sud de la province.
- Le 14 octobre, un civil aurait été tué par balle par des membres de Hay'at Tahrir el-Cham, près du village de Balmis, dans la partie occidentale d'Edleb, au motif qu'il aurait refusé de s'arrêter à un poste de contrôle.
- Le 21 octobre, une femme, un garçon et une fille ont été blessés par des frappes aériennes qui se seraient abattues dans un quartier résidentiel de Rami, dans la région méridionale d'Edleb. Le même jour, deux autres civils, dont une femme, ont été blessés à la suite de frappes terrestres signalées dans la ville de Bara.
- Le 28 octobre, quatre civils, dont un garçon, ont été tués et huit autres civils, dont une femme et deux garçons, ont été blessés lors d'une frappe terrestre signalée dans la ville d'Ariha, dans la partie sud de la province d'Edleb. Le même jour, quatre civils ont été tués et trois autres ont été blessés par une mine terrestre qui aurait explosé dans un champ situé aux abords de la ville de Khan Cheïkhoun, dans la partie méridionale de la province.
- Le 31 octobre, trois civils, dont une femme, ont été blessés lors d'une attaque au drone qui serait survenue dans un champ aux abords du village de Nahlé, dans les faubourgs sud d'Edleb. Le même jour, un civil a été tué et cinq autres, dont un garçon, ont été blessés lors d'une attaque au drone qui aurait ciblé un champ proche de la ville de Maarret Misrin, dans les faubourgs du nord d'Edleb.
- Le 1er novembre, une civile a été blessée dans une frappe terrestre qui aurait touché la ville de Kafraya, dans la partie nord de la province.
- Le 4 novembre, quatre civils, dont deux travailleurs humanitaires et une fille, ont été tués et cinq autres civils, dont quatre femmes, ont été blessés par des frappes aériennes signalées dans la ville d'Ariha, dans les faubourgs sud d'Edleb. Le même jour, un civil dans cette même ville a été blessé lors d'un bombardement qui aurait également touché deux écoles. Le même jour également, deux garçons ont été blessés dans une frappe terrestre qui aurait touché la ville de Kafraya, dans les faubourgs du nord de la province. Toujours le 4 novembre, un garçon a été tué et huit autres civils, dont une femme, deux garçons et une fille, ont été blessés lors de frappes terrestres signalées dans le quartier de Sinaa, dans la ville d'Edleb.
- Le 6 novembre, une jeune fille a été tuée par des frappes terrestres qui auraient touché la ville d'Ariha, dans la partie sud d'Edleb.

* La présente liste est représentative des sujets d'inquiétude relatifs aux droits humains traités dans le rapport. Toutefois, parce qu'il est de plus en plus difficile d'établir les faits en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux qui offraient des sources fiables ou crédibles dans de nombreuses zones concernées, cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'y a consigné que les faits qui lui avaient été signalés et qu'il a pu confirmer conformément à sa méthode.

- Le 9 novembre, un civil a été blessé lorsqu'une frappe terrestre aurait touché le village d'Ibdita proche de Jabal el-Zaouïya, dans les faubourgs du sud d'Edleb.

Province d'Alep

- Le 1er octobre, deux civils ont été blessés lors de l'explosion d'un véhicule piégé signalée dans la ville d'Afrin, dans les faubourgs du nord-ouest d'Alep.
- Le 3 octobre, une femme a été blessée par une mine terrestre qui aurait explosé dans un champ aux abords de la ville de Tell Rifaat, dans la partie nord d'Alep.
- Le 6 octobre, 18 civils, dont 1 femme, 3 garçons et 2 filles, ont été tués et au moins 62 autres civils, dont 5 femmes, 9 garçons et 2 filles, ont été blessés lors de l'explosion d'une voiture piégée signalée dans la ville de Bab. Trois travailleurs humanitaires ont été blessés dans l'explosion, qui a également touché une ambulance d'une organisation non gouvernementale.
- Le 10 octobre, un garçon a été tué et une femme et un garçon blessés lors d'un échange de tirs d'armes légères entre groupes armés rivaux qui se serait produit dans la ville de Tell Ada, dans la partie occidentale d'Alep.
- Le 26 octobre, un civil et ses deux enfants ont été blessés lors de l'explosion d'un engin explosif improvisé à déclencheur magnétique attaché à leur voiture, signalée dans la ville de Bab. Le même jour, deux civils ont été tués et huit autres, dont cinq enfants, ont été blessés lors de l'explosion d'un engin explosif improvisé attaché à une motocyclette, signalé dans la ville d'Afrin, dans le nord-ouest d'Alep.
- Le 27 octobre, deux civils, dont une femme, ont été tués et une femme a été blessée lors d'une attaque terrestre qui aurait touché leur maison, dans le village de Tadil, situé dans le secteur ouest d'Alep.
- Le 29 octobre, 11 civils, dont une femme, huit garçons et une fille, ont été blessés à la suite de frappes terrestres qui se seraient abattues sur le village d'Iska, dans le district d'Afrin du nord-ouest d'Alep. Une école voisine aurait également été touchée.
- Le 3 novembre, un garçon a été tué lors de l'explosion d'une mine terrestre qui serait survenue dans un champ proche de la ville de Deïr Hafer, dans les faubourgs est d'Alep.

Province de Hassaké

- Le 2 novembre, quatre civils, dont un garçon, ont été blessés lors de l'explosion d'un engin explosif improvisé signalée dans la ville de Ras el-Aïn, dans les faubourgs ouest de Hassaké.
- Le 11 novembre, le corps sans vie d'un civil aurait été retrouvé par sa famille dans le village de Daman, dans les faubourgs est de Deïr el-Zor. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a par la suite revendiqué l'assassinat.
- Le 14 novembre, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Chéhil, dans la partie est de Deïr el-Zor.
- Le 15 novembre, un garçon a été blessé lors de l'explosion d'une mine terrestre survenue dans le village de Rmeïlan Bacha, dans la partie nord-est de Hassaké.

Province de Hama

- Le 5 octobre, cinq civils, dont une femme, ont été blessés lors d'une attaque terrestre qui aurait été commise près de leur voiture, sur la route reliant les villages sindiens de Qarqour et de Cheik Sindiane, dans la partie ouest de Hama.
- Le 10 octobre, cinq civils, dont deux garçons, ont été blessés lorsqu'une mine terrestre aurait explosé dans un champ aux abords du village de Safsafé, dans les faubourgs du nord-ouest de Hama.
- Le 21 octobre, une femme a été blessée lors d'une attaque terrestre signalée dans le village de Qarqour, dans la partie ouest de Hama.
- Le 2 novembre, deux garçons ont été blessés lors de l'explosion d'une mine terrestre qui serait survenue dans un champ proche de la ville de Harbnafsé, dans les faubourgs de l'est de Hama.
- Le 8 novembre, trois civils, dont deux femmes, ont été tués lorsque des munitions auraient explosé dans un champ, dans le village de Qasr el-Moukharram, dans l'est de Hama.

Province de Homs

- Le 2 octobre, quatre garçons ont été blessés lors de l'explosion d'un engin jusqu'alors non explosé, signalée dans le quartier de Bab Amr, à Homs.
- Le 3 octobre, deux garçons ont été blessés lors de l'explosion d'un engin jusqu'alors non explosé, signalée dans le quartier de Ouadi el-Dhahab, à Homs.

Province de Deïr el-Zor

- Le 17 octobre, deux garçons ont été tués et trois autres blessés lors de l'explosion d'un engin jusqu'alors non explosé, signalée dans la ville de Baghouz, dans la partie ouest de Deïr el-Zor.
- Le 20 octobre, un chef de tribu du nord de Deïr el-Zor a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule, qui se serait produite dans la ville de Sabha, dans l'est de la province.

Province de Raqqa

- Le 13 octobre, un civil a été tué près de sa tente lors d'un échange de tirs à l'arme légère qui se serait produit aux abords du village d'Houchariyé, dans les faubourgs est de la province.
- Le 16 octobre, un garçon a été tué et huit civils ont été blessés lors de frappes terrestres signalées dans la ville d'Aïn Issa, dans les faubourgs du nord de Raqqa.
- Le 18 octobre, un civil a été tué par des tirs isolés qui se seraient produits aux abords du village de Tirouaziyé, dans la région septentrionale d'Aïn Issa.
- Le 3 novembre, deux civils, dont un garçon, ont été blessés après qu'un engin explosif improvisé attaché à une motocyclette aurait explosé dans le village d'Ali Bajiliyé, dans la zone rurale de Tell Abiad, dans le nord de Raqqa.

Province de Deraa

- Le 5 octobre, deux civils ont été tués par une bombe artisanale qui aurait explosé dans la ville d'Enkhel, dans les faubourgs du nord de Deraa.

- Le 10 septembre, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule qui aurait eu lieu dans la ville de Daël, dans les faubourgs nord de Deraa.
- Le 15 octobre, un civil a été blessé par une mine terrestre qui aurait explosé dans un champ aux abords du village de Deïr el-Adas, dans les faubourgs nord de la province.
- Le 27 octobre, un civil a été tué lors d'une fusillade venant d'un véhicule conduit par des personnes non identifiées qui aurait eu lieu dans la ville de Tafas, dans les faubourgs ouest de Deraa.

Province de Rif-Damas

- Le 1er octobre, six garçons et trois filles ont été blessés dans une explosion qui se serait produite sur la route reliant la ville de Beït Jinn et le village de Mazraat Beït Jinn, dans la région de Qatana, dans la province de Rif-Damas.
- Le 22 octobre, le mufti des provinces de Damas et de Rif-Damas, Mohammad Adnan al-Afyouni, a été tué lors de l'explosion d'une bombe artisanale placée dans sa voiture alors qu'il sortait de la mosquée de Qadsayya, dans la province de Rif-Damas. Aucun groupe n'a revendiqué les faits.